

Compte-rendu des CHSCT D du 10/12/2020 et du 06/01/2021

Situation sanitaire dans les écoles et les collèges :

Malgré la volonté de la DSDEN de nous démontrer que les établissements ne sont pas des clusters, une hausse constante des contaminations a été observée avec un pic atteint le 9/11. Depuis, pas de baisse drastique mais un plateau.

Des brigades pour effectuer des tests à partir de janvier dans les établissements vont être mises en place. Des volontaires ont été formés avant les vacances et les tests antigéniques devraient débuter ce vendredi dans le secteur de Riom. La FNEC FP-FO demandait la mise en place de ces tests depuis le mois d'avril 2020...

A noter que les personnels de l'éducation nationale sont devenus prioritaires pour être testés dans les labos.

Un nouvel approvisionnement en masque devrait arriver prochainement dans les écoles : 6 masques en tissu / personnel avec une longévité prévue pour 50 lavages. Il faudra tenir avec ce stock jusqu'à la fin de l'année scolaire.

De nouvelles mesures sanitaires dans l'Education nationale ne sont pas à exclure d'ici une dizaine de jours.



Retour sur l'hommage à Samuel Paty :

Nous avons dénoncé les multiples ordres et contre-ordres qui ont précédé cet hommage. Et concrètement, quelles seront les leçons tirées de ce tragique événement ? Les projets actuels de modification de la protection fonctionnelle ne vont pas dans le sens de textes plus protecteurs envers les collègues

Il ne faut pas non plus que les "faits établissements" se substituent aux registres SST pour les faits de violence.

Plusieurs établissements du 63 ont fait remonter des incidents graves suite au 2 novembre, notamment l'école Jean Macé et le collège Roger Quilliot. Ces situations ont été suivies de très près par la DSDEN, les renseignements territoriaux et le procureur de la République. Les choses sont aujourd'hui globalement apaisées mais toujours sous surveillance.

La FNEC FP-FO 63 a aussi appuyé la demande de la FNEC FP-FO 78 qui n'a toujours pas obtenu l'enquête réglementaire et obligatoire du CHSCTD des Yvelines suite à l'assassinat de Samuel Paty.

Rapport de visite au collège Gérard Philippe :

Demandée depuis de nombreux mois, sans cesse reportée, la visite du CHSCTD au collège G. Philippe a finalement eu lieu le 15 octobre dernier. Ce jour était présenté le rapport de visite. Si les propos des personnels auditionnés ce jour-là ont été fidèlement retranscrits, les préconisations inscrites à la fin de ce rapport sont insuffisantes.

Pour FO, l'appui de la demande des collègues pour entrer en REP+ n'est pas assez explicite. L'administration a également refusé en séance l'ajout d'autres préconisations pourtant évoquées lors de la visite tel que, par exemple, le recrutement d'un infirmier à temps plein sur l'établissement et non à temps partiel comme c'est le cas actuellement. Ces préconisations sont aussi trop centrées sur les enseignants, au détriment des autres personnels.

C'est pour ces raisons que FO s'est abstenu au moment du vote. La FSU également. Voter contre, en revanche, aurait été contre-productif car les collègues ont besoin de ce rapport pour appuyer leur demande d'entrée en REP+

Il sera remis par la DSDEN à la direction de l'établissement dans les prochains jours.

Demi-groupes en collège :

Quelques établissements du Puy-de-Dôme avait demandé à passer en demi-groupes. Ces demandes ont toutes été refusées par le rectorat. Pour FO, la meilleure réponse consiste à avoir des classes aux effectifs restreints toute l'année scolaire, crise sanitaire ou non. Tant pour le bien des élèves que pour les personnels, il faut des embauches massives de professeurs afin de diminuer les effectifs dans chaque classe de manière pérenne, quel que soit le niveau.

Registres SST :

Cité scolaire Blaise Pascal : les nuisances sonores très importantes dues aux travaux d'ampleur actuellement en cours dans la cité scolaire ont déjà été signalées pour la partie lycée lors du CHSCTA du 11/12. Nous avons également alerté ce jour la DSDEN afin que les personnels du collège ne soient pas oubliés.

Pour rappel, le rectorat s'est engagé à contacter rapidement le conseil régional afin de voir quels aménagements des travaux pouvaient être effectués afin de limiter au maximum les nuisances sonores durant les heures de cours. FO a également demandé qu'un suivi médical des agents soit mis en place. La médecine de prévention a répondu favorablement en proposant des consultations médicales à tous les personnels.

Collège d'Aigueperse : les collègues ont fait grève les 23 et 24/11 suite au protocole sanitaire invivable mis en place dans l'établissement. Reçus en audience à la DSDEN le 24/11, le DASEN s'était engagé à ce que cette journée ne soit pas retirée de leur salaire. Mais les collègues ont eu la désagréable surprise d'avoir dans leur casier le vendredi des vacances, un document les informant d'un retrait sur salaire pour ces deux journées, y compris pour les collègues ne travaillant habituellement pas le mardi ! La DSDEN va contacter l'équipe de direction du collège pour comprendre.

Suite à ce mouvement de grève, la DSDEN s'est rendue sur place pour étudier la question des sureffectifs dans l'établissement. Une réunion avec les élus est prévue

prochainement afin d'envisager une resectorisation. Des algécos seront peut-être installés à la rentrée de septembre 2021 pour palier le manque de place.

Une demande d'une 2^e classe d'équipement mobile en informatique est aussi en réflexion avec le conseil départemental.

Le CHSCTD a voté à l'unanimité l'avis suivant FSU-FO et a demandé qu'il soit transmis dans les plus brefs délais au rectorat :

« Le CHSCTD demande que la grève des personnels du collège d'Aigueperse ne donne lieu à aucun retrait sur salaire dans la mesure où ces derniers, après avoir alerté plusieurs fois la direction, se sont mobilisés dans le but de protéger les élèves et les adultes de l'établissement . »

Questions diverses :

Personnels administratifs : lors du CHSCTD du 02/10, la mise en place d'un groupe de travail sur les personnels administratifs de la DSDEN avait été actée. FO a déploré qu'aucune date ne soit à ce jour encore fixée. Ce le sera prochainement et il y aura finalement deux GT : un issu des services de la DSDEN et un autre issu du CHSCTD.

AED : suite à la crise sanitaire, le rectorat s'était engagé à recruter massivement des brigades Covid AED pour la période allant de décembre à février. C'est finalement 34,5 ETP qui ont été recrutés au niveau académique dont 16 ETP pour le 63. Quand on sait que sur le Puy-de-Dôme, il y a déjà une soixantaine de collèges publics, sans compter les lycées... ces chiffres apparaissent bien dérisoires.

Médecins scolaires : la DSDEN reconnaît un problème récurrent de recrutement d'où un certain nombre de postes vacants. Le transfert de la médecine scolaire aux départements ne va pas améliorer la situation. FO a rappelé la nécessité de recruter massivement des médecins scolaires et la nécessité qu'ils restent dans l'Education nationale.

RDV de carrière : en raison de la crise sanitaire, beaucoup de retard a été pris dans les RDV de carrière. Cela génère du stress chez les collègues et a aussi des conséquences sur leur avancement.

Retards dans les changements automatiques d'échelons : suite à un problème de logiciel national, de nombreux collègues n'ont pas changé d'échelon à la date prévue. Outre un retard sur le salaire et dans l'avancement de la carrière, cela va aussi poser problème aux collègues touchant des prestations sociales. Le versement rétroactif qui devrait enfin être apparaître sur la paye de février 2021 risque, en effet, de leur faire perdre leurs droits. Si des personnels se retrouvent dans cette situation, la DSDEN leur demande de contacter au plus vite l'assistante sociale et l'administration va également alerter la CAF de ce retard de paiement. Nous invitons tous les collègues qui seraient dans une situation délicate à contacter la FNEC FP-FO.

Point réglementaire : FO a constaté une fois de plus qu'aucune réponse n'était donnée par l'administration aux avis votés lors des précédents CHSCTD. Réponse peu convaincante de l'administration sur le sujet... Pour rappel, le président du CHSCT doit, dans un délai de deux mois, informer par une communication écrite les membres du comité des suites données aux propositions et avis.